* **Extrait du site en ligne du journal *L’OBS*** – 23 février 2016 ([lien](http://tempsreel.nouvelobs.com/societe/20160223.OBS5123/la-zone-sud-de-la-jungle-de-calais-va-t-elle-etre-evacuee-ce-soir.html))

**La zone sud de la "jungle" de Calais va-t-elle être évacuée ce soir ?**

****

**Le tribunal administratif de Lille doit se prononcer dans la journée sur l'évacuation de la zone sud de la "jungle" de Calais prévue ce soir.**

La partie sud de la jungle de Calais va-t-elle être évacuée ? La préfecture du Pas-de-Calais a ordonné vendredi 19 février aux occupants du bidonville de quitter les lieux d'ici mardi soir. L'ultimatum a été fixé à 20 heures.

Face à le levée de boucliers du monde associatif provoquée par cette décision, Bernard Cazeneuve, le ministre de l'Inté- rieur, a préféré évoquer "une mise à l'abri" qui se fera "de façon progressive et en privilégiant le dialogue et la persua- sion".

Saisi par 250 migrants et dix associations, qui réclament la suspension de l'arrêté préfectoral pris vendredi, un juge admi- nistratif est attendu sur place. Il pourrait casser la décision de la préfecture et contrarier les plans du gouvernement qui veut accélérer les choses avant l'arrivée probable de nouveaux migrants au printemps.

**"Une violation des droits fondamentaux des migrants"**

Le tribunal administratif de Lille va devoir statuer en début d'après-midi. La dizaine d'associations à l'origine du référé (dont Médecins du monde et le Secours catholique) fait valoir "une violation des droits fondamentaux des migrants".

Les solutions proposées ne sont pas du tout adaptées à leurs besoins. Il faut qu'ils puissent rester ici en attendant que d'autres solutions soient trouvées", estime Julie Bonnier, avocate au barreau de l'Essonne.

Pour le gouvernement et la préfecture, l'objectif de cette évacuation reste le placement des 800 à 1000 occupants de la zone sud vers le Centre d'accueil provisoire (CAP) ouvert en janvier dans la partie nord du camp, - capable d'héberger 1.500 personnes (1200 y sont déjà) dans des conteneurs chauffés - ou vers l'un des centres d'accueil et d'orientation (CAO) créés ailleurs en France. A terme, l'objectif est de réduire la population de la "jungle" à 2000 personnes, contre 3700 selon elle aujourd'hui.

Mais le compte n'y est pas pour les associations qui estiment que l'opération prévue mardi soir est bien plus ample que ne le disent les autorités.

Elle concernerait en réalité "3.450 personnes, dont 300 mineurs isolés" tandis que "1.900 personnes dont 100 mineurs isolés" campent dans la zone nord. Un comptage réalisé par "une vingtaine d'équipes de deux personnes qui connais- saient bien la jungle", a expliqué Annie Gavrilescu, une bénévole britannique.

L'expulsion des récalcitrants "risque d'entraîner le déplacement des migrants vers d'autres camps dans la région, ce qui ne ferait que déplacer le problème", estime le Secours Catholique.

**Bernard Cazeneuve temporise**

Tombé vendredi 19 février dans la soirée le communiqué de la préfecture avait évoqué "si nécessaire", le "concours de la force publique" pour procéder à l'évacuation du site de la "Lande".

Mais la perspective d'une évacuation imminente et par la force des migrants de la moitié sud de la "jungle" à Calais s'est estompée lundi, le gouvernement promettant d'agir "par la persuasion".

Dans un entretien paru dans "La Voix du Nord", Bernard Cazeneuve a qualifié l'évacuation d'"opération humanitaire où nous proposons une solution à tous".

Lundi, en visite dans un centre d’accueil pour migrants du Mans, la ministre de l'Intérieur a précisé que l'évacuation de la zone sud se ferait "de manière progressive, par la persuasion et dans le respect de la dignité des personnes". Interrogé sur le délai pour mener à bien l'opération, il s'est dit prêt à "prendre le temps qu'il faut".

Fabienne Buccio, la préfète du Pas-de-Calais, a assuré, elle, que me démantèlement "devrait commencer" mercredi. La décision appartient désormais au tribunal administratif de Lille.

**L.B avec AFP**